ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 1972

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui préciser l'état actuel de concrétisation des engagements de son prédécesseur à l'égard de l'éducation physique et sportive. Celui-ci avait notamment indiqué, médiatiquement, concernant une mission d'étude confiée au professeur Jean Camy de l'université Lyon-I, qu'un « rapport d'étape est attendu prochainement et le rapport définitif avant la fin avril 2002 ». Un bilan s'impose.

Texte de la réponse

Le professeur Jean Camy a remis son rapport sur la professionnalisation des études en sciences et techniques des activités physiques et sportives le 25 mars 2002. Il avait préalablement présenté un rapport d'étape comportant déjà des propositions, notamment la création d'une commission « emploi : sports, loisirs, animation » et le lancement d'un appel à projets pour la mise en place de formations de niveau III tels les DEUST. Cette commission s'est réunie pour la première fois le 17 janvier 2002. Composée de représentants des branches professionnelles concernées, elle a pour mission d'identifier les besoins de ces branches en profilant des types d'emploi et la formation universitaire y afférent. Lors de sa première réunion, elle a identifié des besoins en moniteurs/assistants de direction dans le secteur des activités de mise en forme, de pleine nature, des sports de raquette et de moniteurs/coordinateurs dans le domaine de l'animation socioculturelle. Par ailleurs, les universités ont été invitées à faire remonter des projets de formations de niveau III correspondant à ces besoins pour la mi-mars 2002. Seules trois universités ont fait connaître leur intention d'organiser ces formations. Un seul projet a vraiment été finalisé, le DEUST « métiers de la forme » de Bordeaux-II qui ouvre à la rentrée universitaire 2002.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1972
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2922
Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3597